

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville****OBJET : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales****Date de convocation : 18 septembre 2020****Nombre de conseillers en exercice : 29****Nombre de présents 21**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Marylène JAUNEAU ; Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN.

Absents excusés : 3

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU ; Patrick BRISSET.

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2020.

Décision N° 14 du 15/07/2020 : Cession en l'état, gracieusement, pour destruction et recyclage à **RFN RECYCLAGE** sise Site de Fontenet - ZI Les Silos 17400 FONTENET, des 4 engins suivants :

- la camionnette de marque RENAULT Trafic essence immatriculée 8544 TL 17 (1^{ère} mise en circulation 31/08/1990) affichant au compteur 53 373 km, véhicule considéré comme épave non roulante ;
- le camion benne de marque DAF diesel immatriculé 6522 VZ 17 (1^{ère} mise en circulation le 13/05/1993) affichant au compteur 424 433 km, véhicule considéré comme épave non roulante ;
- le bus 27 places de marque IVECO diesel immatriculé CS 072 EK (1^{ère} mise en circulation le 13/08/1996) affichant au compteur 266 449 km, véhicule considéré comme épave non roulante ;
- un ancien bateau de faucardage hors d'état de fonctionner avec sa remorque non roulante.

Décision N° 15 du 23/07/2020 : Acceptation de dons qui seront intégrés aux collections du Musée des Cordeliers :

- un bouton d'uniforme estampillé « Collège de St-Jean-d'Angély » par le passé intégré à l'Abbaye, un carton publicitaire « Bouteille du diable » des Établissements Bonnal dont les entrepôts de cognac se situaient à Saint-Jean-d'Angély, un carton publicitaire « Cognac Vieux St Jean » des Établissements Sicard & fils, une miniature Fine Champagne Fromy Impérium, donnés par l'association ADAM ;
- deux diplômes de Grand Prix d'exposition universelle décernés à la maison angérienne de Cognac Fromy Rogée & C° (Hanoï 1902 et États-Unis 1904), confiés par Isabelle Combes ;
- un alambic miniature et son seau de fermentation, œuvre des ouvriers de la chaudronnerie Binaud à Burie, offert par Isabelle Pinier-Binaud.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200924-
2020_09_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 25 septembre 2020

Affiché le 25 septembre 2020

Conseil municipal du 24 septembre 2020

Acceptation de dons qui seront intégrés au fonds documentaire du Musée des Cordeliers :

- une pancarte, un livre d'or, des autocollants et une affiche de la Radio Benèze, ainsi qu'un précis historique sur l'explosion de la poudrerie de Saint-Jean-d'Angély, remis par Pierre-Charles Raulx, Président de l'association ADAM ;
- un tableau représentant l'autochenille Croissant d'Argent sous un ciel étoilé, offert par Jean-Pierre Bonnin ;
- une photographie numérique présentant une publicité Brossard dans l'ancienne piscine de la ville, transmis par Philippe Brégowy.

Décision N° 16 du 29/07/2020 : Considérant l'impact de la crise sanitaire lié au virus Covid-19 sur le tournage de la série audiovisuelle produite par la société VOLTAIRE MIXTE PRODUCTIONS, et afin de permettre à la société de production de reprendre le tournage, modification sous forme d'avenant, de l'article 2 de la convention signée le 23 janvier 2020 :

ARTICLE 2 - CALENDRIER D'OCCUPATION ET DUREE

L'occupation des lieux se déroulera de la manière suivante :

PREPARATION :

A partir du 1^{er} juillet 2020

TOURNAGE :

Entre le 4 août 2020 et le 13 novembre 2020

REMISE EN ETAT :

La remise en état aura lieu entre le 13 novembre 2020 et le 31 décembre 2020.

Toutes les clauses non modifiées par le présent avenant restent valables.

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX :

Objet du marché : Aménagement trottoirs et PMR 2020

Date du marché : 16/07/2020

Accord cadre à bons de commande

Montant maxi du marché : 89 000,00 € HT

Attributaire du marché : SEC TP - 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

TÉLÉTRANSMIS AU

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200924-
2020_09_D1-DE

Accusé de réception Sous-préfecture
le 25 septembre 2020

Affiché le 25 septembre 2020

MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURES :

Objet du marché : Achats véhicules 2020

Date du marché : 17/07/2020

Montant total du marché : 199 634,96 € HT

Lot 1 : Fourgon

Montant du lot : 20 567,96 € HT

Attributaire du marché : Clara Automobiles - 17810 St Georges Les Coteaux

Lot 2 : Laveuse voirie

Montant du lot : 84 000,00 € HT

Attributaire du marché : Bro Méridionale Voirie - 84000 Avignon

Lot 3 : Balayeuse voirie

Montant du lot : 95 067,00 € HT

Attributaire du marché : Mathieu Fayat - 62000 ARRAS

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 2 juillet 2020.

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200924-
2020_09_D1-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 25 septembre 2020
Affiché le 25 septembre 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.